

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **7^e jour de décembre 2015**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot

Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #6 - Stéphanie Deblois

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélard Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

276-12-2015

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON
ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR TEL QUE LU ET PRÉSENTÉ.**

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2015**
 - 3.2 - Adoption du procès-verbal du 30 novembre 2015**
- 4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX**
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**
 - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 12-15**
 - 5.2 - Résolution, financement du projet de réaménagement de la route 204, conduites d'aqueduc et égout**
 - 5.3 - Résolution, adoption des changements au budget 2015, OMH St-Camille**
 - 5.4 - Résolution, adoption des prévisions budgétaires 2016, OMH St-Camille**
 - 5.5 - Résolution, ventes pour taxes**
 - 5.6 - Résolution, renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ pour 2016**
 - 5.7 - Résolution, renouvellement de l'adhésion à la COMBEQ pour 2016**
 - 5.8 - Résolution, demande de commandite, Cueillette de la Solidarité**
 - 5.9 - Résolution, processus d'équité à finaliser**
 - 5.10 - Avis de motion, règlement 445-2015, taux de la taxe foncière 2016**
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 6.1 - Avis de motion, règlement numéro 446-2016, tarifs d'épuration des eaux usées et fosses septiques 2016**
 - 6.2 - Avis de motion - règlement numéro 447-2016 sur la collecte des matières résiduelles 2016**
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**
 - 7.1 - Résolution, demande du CAUCA, affichage des numéros civiques**

8 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

8.1 - Avis de motion, règlement 448-2016, tarifs d'aqueduc et d'égout 2016

8.2 - Résolution, exigences du MAMOT sur l'installation de compteurs d'eau

9 - LÉGISLATION

9.1 - Résolution, adoption de la cédule des réunions régulières du conseil municipal

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Adoption du règlement 442-2015, aux fins de modifier le règlement 349, plan d'urbanisme

10.2 - Adoption du règlement numéro 443-2015, aux fins de modifier le règlement 354, règlement de zonage

10.3 - Adoption du second projet de règlement 444-2015, aux fins de modifier le règlement 353 intitulé "règlement relatif aux permis et certificats"

10.4 - Résolution, dérogation mineure, Projet de Cathy Fortier

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Résolution, demande de subvention emploi-été Canada 2016

11.2 - Résolution, demande de commandite, concours de Noël

11.3 - Demande de commandite - Opération Nez Rouge

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre d'Indemnipro

13.2 - Lettre, demande de commandite "St-Mag Fest"

13.3 - Lettre, demande de Passion-FM

14 - VARIA

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

277-12-2015

3.1 - Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2015

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 2 novembre 2015 soit adopté, et signé tel que présenté;

ADOPTÉE

278-12-2015

3.2 - Adoption du procès-verbal du 30 novembre 2015

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 30 novembre 2015 soit adopté, et signé tel que présenté;

ADOPTÉE

4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

-Loisirs: La directrice mentionne que les entrevues seront passées dans la semaine du 7 décembre, les résultats seront transmis aux membres du conseil municipal dans les prochains jours.

-Parc: La directrice mentionne que les modèles de tables de pique-nique seront envoyés aux élus prochainement. Le projet de confection sera entériné lors de la prochaine séance du conseil municipal.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

279-12-2015

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 12-15

ATTENDU : la liste des comptes numéro 12-15 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 7 décembre 2015* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de 58,353.72\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 12-15 tels que présentés. Le total des comptes pour **DÉCEMBRE 2015 s'élève à: 58,353,72\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 12-15.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **décembre 2015.**

Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale

280-12-2015

5.2 - Résolution, financement du projet de réaménagement de la route 204, conduites d'aqueduc et égout

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille doit financer un montant de 1,233,025.00\$ relatif aux travaux de réaménagement de route 204 et remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout domestique, projet numéro 556 151.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Camille souhaite négocier de gré à gré avec la Caisse Populaire Desjardins des Etchemins le financement de ce prêt;

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Camille doit négocier le taux du financement, à la date qui sera fixée par le MAMROT en 2016.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR; MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de négocier de gré à gré avec la Caisse Populaire Desjardins des Etchemins, le financement d'un montant de 1,233,025.00\$ relatif à un emprunt sur 20 ans;

QUE l'on autorise le maire, Monsieur Adélard Couture, et la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité

de Saint-Camille tous les documents relatifs à ce financement.

ADOPTÉE,

281-12-2015

5.3 - Résolution, adoption des changements au budget 2015, OMH St-Camille

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE l'on adopte le budget révisé 2015 de l'OMH Saint-Camille.

Le montant du déficit 2015 : 41,425\$

Les contributions :

- SHQ : 37,282\$
- Municipalité : 4,143\$

ADOPTÉE

282-12-2015

5.4 - Résolution, adoption des prévisions budgétaires 2016, OMH St-Camille

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE l'on adopte les prévisions budgétaires 2016 de l'OMH Saint-Camille.

Le montant du déficit 2016 : 39,182\$

Les contributions :

- SHQ : 35,264\$
- Municipalité : 3,918\$

ADOPTÉE

283-12-2015

5.5 - Résolution, ventes pour taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à procéder pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis dans le cas de la vente de propriétés dont les taxes n'ont pas été payées depuis trois (3) ans.

QUE l'on autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Nicole Mathieu à enchérir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis lors de la vente qui se tiendra le 12 mai 2016, à 10h, à la MRC des Etchemins.

Liste des propriétés à vendre :

Référence *liste* *numérotée* :

- Numéro : 1

- Numéro : 27

- Numéro : 72

ADOPTÉE,

284-12-2015

5.6 - Résolution, renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ pour 2016

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec. Notre contribution pour 2016 s'élève approximativement à :

Adhésion : 419.21\$

Assurance : 233.78\$

Total : 652.99\$ (taxes en sus)

ADOPTÉE,

285-12-2015

5.7 - Résolution, renouvellement de l'adhésion à la COMBEQ pour 2016

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec. Notre contribution pour 2016 s'élève approximativement à : 325.00\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

286-12-2015

5.8 - Résolution, demande de commandite, Cueillette de la Solidarité

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis commandite L'Essentiel des Etchemins (cueillette de la solidarité) pour l'année 2015. Le montant de notre participation financière est de .10\$ per capita soit: quatre-vingt-cinq dollars et soixante cents (85.60\$).

ADOPTÉE,

287-12-2015

5.9 - Résolution, processus d'équité à finaliser

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a procédé à la démarche d'équité salariale et à l'exercice d'évaluation mené en collaboration avec une tierce personne de Qualitemps dans la semaine du 11 mai 2015;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte l'ajustement salarial suite à l'évaluation menée dans le cadre de la démarche d'équité salariale:

L'ajustement:

-L'inspecteur municipal, un ajustement du tarif de garde: 40\$/par garde, et rétroactif au 1er janvier 2015;

ADOPTÉE,

288-12-2015

5.10 - Avis de motion, règlement 445-2016, taux de la taxe foncière 2016

Province de Québec

Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Avis de motion est par les présentes donné par : Madame Thérèse

Blanchet de la susdite municipalité :

QU'IL sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 445-2016 relatif au taux de la taxe foncière générale pour 2016.

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

289-12-2015

6.1 - Avis de motion, règlement numéro 446-2016, tarifs d'épuration des eaux usées et fosses septiques 2016

Province de Québec

Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Avis de motion est par les présentes donné par : Madame Thérèse Blanchet de la susdite municipalité :

QU'IL sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 446-2016 relatif aux tarifs fixes d'épuration des eaux usées et de fosses septiques pour 2016.

ADOPTÉE,

290-12-2015

6.2 - Avis de motion - règlement numéro 447-2016 sur la collecte des matières résiduelles 2016

Province de Québec

Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Avis de motion est par les présentes donné par: Monsieur Jocelyn Pouliot de la susdite municipalité :

QU'IL sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 447-2016 relatif aux tarifs fixes de la collecte des déchets solides pour 2016.

ADOPTÉE,

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

291-12-2015

7.1 - Résolution, demande du CAUCA, affichage des numéros civiques

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de St-Camille a procédé à la mise à jour des numéros civiques, en date du 16 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 399-2011, article 6 indique que les numéros civiques doivent être affichés sur la porte principale donnant accès directement à la voie publique ou privée accessible pour les véhicules d'urgence.

CONSIDÉRANT QUE la Centrale de réponse 9-1-1, en l'occurrence le Cauca nous indique que plusieurs propriétaires d'immeubles n'ont pas encore installé leur nouveau numéro civique sur la porte et/ou à proximité de leur entrée;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens visés est compromise par le non-respect du règlement 399-2011, article 6.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille impose des mesures pour forcer les propriétaires d'immeubles à installer leur numéro civique de façon à

ceq qu'il soit visible de la voie publique ou privée, et accessible pour les véhicules d'urgence.

Procédure:

1- Par l'envoi d'une lettre donnant une date limite pour installer leur numéro;

2- Après le délai, la municipalité fera l'achat et l'installation des panneaux civiques pour les contrevenants, et les coûts d'installation et d'achat seront chargés aux propriétaires de l'immeuble.

ADOPTÉE,

8 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

292-12-2015

8.1 - Avis de motion, règlement 448-2016, tarifs d'aqueduc et d'égout 2016

Province de Québec

Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Avis de motion est par les présentes donné par : Madame Thérèse Blanchet de la susdite municipalité :

QU'IL sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 448-2016 relatif aux tarifs fixes d'aqueduc et d'égout pour 2016.

ADOPTÉE,

8.2 - Résolution, exigences du MAMOT sur l'installation de compteurs d'eau

Cet item est reporté à une séance subséquente de ce conseil.

9 - LÉGISLATION

293-12-2015

9.1 - Résolution, adoption de la cédule des réunions régulières du conseil municipal

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille adopte la cédule des réunions régulières du conseil municipal pour l'année 2016, telle que présentée :

- Lundi le 11 janvier 2016
- Lundi le 1er février 2016
- Lundi le 7 mars 2016
- Lundile 4 avril 2016
- Lundi le 2 mai 2016
- Lundi le 6 juin 2016
- Lundi le 4 juillet 2016
- Lundi le 1er août 2016
- **Mardi** le 6 septembre 2016
- Lundi le 3 octobre 2016
- Lundi le 7 novembre 2016
- Lundi le 5 décembre 2016

ADOPTÉE,

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

294-12-2015

10.1 - Adoption du règlement 442-2015, aux fins de modifier le règlement 349, plan d'urbanisme

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 349 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME » DE FAÇON À PROCÉDER À L'AJOUT D'UN SECTEUR D'AFFECTATION INDUSTRIELLE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 349 fut adopté le 4e jour du mois de février 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 349 AFIN DE PROCÉDER À L'AJOUT D'UN SECTEUR D'AFFECTATION INDUSTRIELLE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 442-2015 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé " RÈGLEMENT # 442-2015 DE FAÇON À PROCÉDER À L'AJOUT D'UN SECTEUR D'AFFECTATION INDUSTRIELLE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN";

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 349 adopté par ce Conseil le 4^e jour de février 2008, dans le but d'ajouter une zone "industrielle" à l'intérieur du périmètre urbain

ARTICLE 3. Modifications du règlement 349

3.1 : Le règlement numéro 349 intitulé « Plan d'urbanisme » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que;

3.1.1: Remplacer le texte du premier paragraphe de l'article 4.3.3 débutant par « L'affectation industrielle... » par :

L'affectation industrielle est réservée à des fonctions industrielles ou à des activités liées à ce domaine. Également, elle peut comprendre des entreprises non-industrielles qui par leurs activités, besoins, interactions avec le voisinage et l'environnement se rapprochent des entreprises du secteur industriel. la municipalité comprend trois zones industrielles : l'une est située le long de la rue Industrielle, l'autre est située dans la secteur des rues Laliberté et Bélanger et la dernière zone sur la rue de la Fabrique.

3.2: Le feuillet B de l'annexe 1 « Plan d'urbanisme- Grandes affectations du périmètre urbain» est remplacé suite à l'application de l'annexe 1 de ce règlement démontrant la modification suivante :

3.2.1: Annexe 1 :

- Ajout d'un secteur d'affectation « industrielle »

ARTICLE 4.

Avis de motion du présent règlement a été donné le 5 octobre 2015

Adoption du premier projet de règlement le 5 octobre 2015

Adoption du second projet de règlement le 2 novembre 2015

Adoption du règlement le 7 décembre 2015

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE,

295-12-2015

10.2 - Adoption du règlement numéro 443-2015, aux fins de modifier le règlement 354, règlement de zonage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 354 fut adopté le 4e jour du mois de février 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 354 aux fins de PROCÉDER À L'AJOUT D'UNE ZONE INDUSTRIELLE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES);

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 443-2015 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé "RÈGLEMENT # 443-2015 AUX FINS DE PROCÉDER À L'AJOUT D'UNE ZONE INDUSTRIELLE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN" ;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 354 adopté par ce Conseil le 4 février 2008, dans le but d'ajouter une zone « industrielle » à l'intérieur du périmètre urbain;

ARTICLE 3. Modifications du règlement 354

3.1: Le règlement numéro 354 intitulé « Règlement de zonage » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que:

3.1.1 À l'article 4.2.2 modifier la grille de spécification comme suit :

- Ajouter à la suite de la colonne de la zone 43-F dans la grille de spécification, la zone 44-I;
- Compléter la grille de spécifications pour la nouvelle zone 44-I de la façon suivante:

Pour les groupes d'usage permis, ajouter, pour la zone 44-I le symbole « . » aux lignes :

- « Pc : *Équipements d'utilité publique léger* »
- « le : *Industrie agricole ou forestière* »

Pour les normes d'implantation, ajouter, pour la nouvelle zone, les données (*en mètres*) indiquées aux lignes correspondantes:

- « *Hauteur maximum* =1,0 »

- « *Hauteur minimum = 3,5* »
- « *Marge de recul avant = 10.0* »
- « *Marge de recul arrière = 8,0* »
- « *Marge de recul latérale = 6,0* »
- « *Somme des marges latérales = 12,0* »
- « *Coefficient d'occupation du sol (C.O.S) = 0,5* »

Pour les normes d'entreposage extérieur, ajouter, pour la nouvelle zone, le symbole « · » aux lignes :

- « *Entreposage extérieur de type D* »

ARTICLE 4. modification de la carte de zonage du territoire municipal

4.1 Le feuillet B de l'annexe 1 « Plan de zonage, périmètre urbain » est remplacé suite à l'application des annexes 1 démontrant la modification suivante:

4.1.1 Annexe 1 :

- Ajout de la zone 44-I.

ARTICLE 5.

Avis de motion du présent règlement a été donné le 5 octobre 2015

Adoption du premier projet de règlement le 5 octobre 2015

Adoption du second projet de règlement le 2 novembre 2015

Adoption du règlement le 7 décembre 2015

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE,

296-12-2015

10.3 - Adoption du second projet de règlement 444-2015, aux fins de modifier le règlement 353 intitulé "règlement relatif aux permis et certificats"

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 353 fut adopté le 4e jour du mois de février 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 353 afin de **PROCÉDER À L'AJOUT DES SPÉCIFICATIONS D'UNE NOUVELLE ZONE INDUSTRIELLE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN** ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

QUE le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 444-2015 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 444-2015 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT

NUMÉRO 353 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION », DE FAÇON À PROCÉDER À L'AJOUT DES SPÉCIFICATIONS D'UNE NOUVELLE ZONE INDUSTRIELLE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN ;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 353 adopté par ce Conseil le 4 février 2008, dans le but de spécifier les conditions préalables à l'émission des permis de construction à l'intérieur de la nouvelle zone 44-I :

ARTICLE 3. Modifications du règlement 353

3.1 : Le règlement numéro 353 intitulé « Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que

3.1.1 À l'article 4.8, COMPLÉTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATION COMME SUIVANT :

3.1.1.1 Ajouter, à la suite de la colonne de la zone 43-F, la colonne de la nouvelle zone 44-I;

3.1.1.2 Compléter la colonne en ajoutant le symbole « . » aux lignes suivantes :

3.1.1.2.1 Lot distinct;

3.1.1.2.2 Raccordement aqueduc et égout;

3.1.1.2.3 Rue publique

ARTICLE 4.

Avis de motion du présent règlement a été donné le 2 novembre 2015

Adoption du premier projet de règlement le 2 novembre 2015

Adoption du second projet de règlement le 7 décembre 2015

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE,

297-12-2015

10.4 - Résolution , dérogation mineure, Projet de Cathy Fortier

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de Mme Cathy Fortier pour un projet de construction d'une résidence secondaire sur le lot 5 326 310;

CONSIDÉRANT QU'IL n'est pas permis de construire de résidence secondaire sur le terrain de Mme Fortier présentement;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande a été faite pour le lotissement d'un terrain et que la largeur maximale possible en front de la route est de 12.19 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable à l'acceptation du projet de dérogation mineure, en autant que les documents préalables à la délivrance d'un permis, c'est-à-dire le respect des règlements d'urbanisme, et qu'un

projet de cadastre et autres documents soient transmis à la Municipalité pour ouvrir une demande de dérogation mineure;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de St-Camille est favorable au projet de dérogation mineure, en autant que tous les documents requis soient transmis au département d'urbanisme de la Municipalité, c'est-à-dire projet de cadastre et autres documents préalables pour le respect des règlements d'urbanisme et pour la délivrance d'un permis.

ADOPTÉE,

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

298-12-2015

11.1 - Résolution, demande de subvention emploi-été Canada 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille souhaite embaucher deux moniteurs(trices) de terrain de jeux pour la saison estivale 2016;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme : « Emplois d'été Canada 2016».

QUE l'on autorise la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à présenter une demande, pour et au nom de la municipalité de Saint-Camille.

ADOPTÉE,

299-12-2015

11.2 - Résolution, demande de commandite, concours de Noël

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité participe à la nouvelle activité : "Concours de décorations de Noël";

CONSIDÉRANT QUE nous avons trois catégories de prix pour ce concours:

- Le décor le plus original (1ère place: 50\$, 2e place: 25\$ et 3e place: 25\$);

- Le décor le plus lumineux (1ère place: 50\$, 2e place: 25\$ et 3e place: 25\$);

-Le décor le plus traditionnel (1ère place: 50\$, 2e place: 25\$ et 3e place: 25\$);

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie un montant de 300\$ pour l'organisation du concours de décorations de Noël.

ADOPTÉE,

300-12-2015

11.3 - Demande de commandite - Opération Nez Rouge

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis commandite Opération Nez Rouge pour l'année 2015. Le montant de notre participation financière de : cinquante dollars (50\$).

ADOPTÉE,

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

-Membres des comités:

Mme Thérèse Blanchet mentionne avoir assisté à la séance du conseil d'administration de l'OMH Saint-Camille, elle mentionne qu'il a été question des prévisions budgétaires 2016, des modifications aux budgets 2015. Et en ce qui concerne la modification de la gestion de l'OMH, aucune nouvelle à ce sujet, mais ce qui est certain, c'est que dans les prochains mois, la gestion de l'OMH sera faite au bureau régional.

Mme Thérèse Blanchet indique de le spectacle de l'humoriste François Massicotte a été un succès, les membres du comité de la Boîte à films ont vendu 241 billets, en plus des rafraichissements, les fonds serviront à financer "La boîte à films".

-Incendie: Le maire indique que le dossier de la régie inter-municipale avance, il mentionne que la Municipalité de Saint-Magloire souhaite se joindre à la régie, c'est à l'étude. Dans les prochaines semaines, il y aura embauche d'un comptable pour établir les modalités en ce qui concerne le financement de la régie.

-Loisirs: Les entrevues pour le gardien de la patinoire seront passées cette semaine.

-Maire: Le maire indique qui a assisté à l'assemblée du conseil d'administration du DISC, à la réunion mensuelle du conseil des maires, à l'assemblée de la régie inter-municipale d'incendie, à la réunion de travail du conseil municipal, à réunion préparatoire pour le budget 2016, à la séance régulière du conseil municipal, et au social de la MRC des Etchemins. Il fait un bref résumé de ces réunions.

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre d'Indemnipro

Lecture est faite d'une lettre de la Compagnie Indemnipro qui est mandatée par nos assureurs pour faire enquête sur les dommages matériels du 31 juillet suite à un dégât d'eau à l'École Arc-en-Ciel. La compagnie Indemnipro considère que la responsabilité de la Municipalité n'est nullement engagée en regard des dommages à l'École Arc-en-Ciel.

13.2 - Lettre, demande de commandite "St-Mag Fest"

Lecture est faite d'une demande de commandite du Comité organisateur du "St-Mag Fest" pour l'édition 2016 qui se tiendra les 2,3 et 4 septembre 2016.

Il est convenu d'un commun accord que pour cette année, de ne pas participer financièrement à la tenue de ce festival.

13.3 - Lettre, demande de Passion-FM

La directrice fait lecture d'une demande de Radio Bellechasse, Passion-FM pour l'obtention de l'ordre du jour des réunions mensuelles du conseil municipal.

Il est convenu d'un commun accord de transmettre autant que faire se peut, l'ordre du jour de la réunion mensuelle du conseil municipal.

14 - VARIA

Aucun point au varia.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

M. Denis Campagna, citoyen et participant au Marché de Noël tient à remercier Mme Thérèse Blanchet et Mme Nicole Mathieu pour leur aide et leur soutien pour l'organisation de l'activité : Marché de Noël qui a connu un vif succès, des centaines de personnes ont visité le marché.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 20h35.

Adélarde Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE